

Inflation importée et indexation des salaires : vers un conflit social?

Autor(en): **Bürgenmeier, Beat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **40 (1982)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-138871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Inflation importée et indexation des salaires: vers un conflit social?

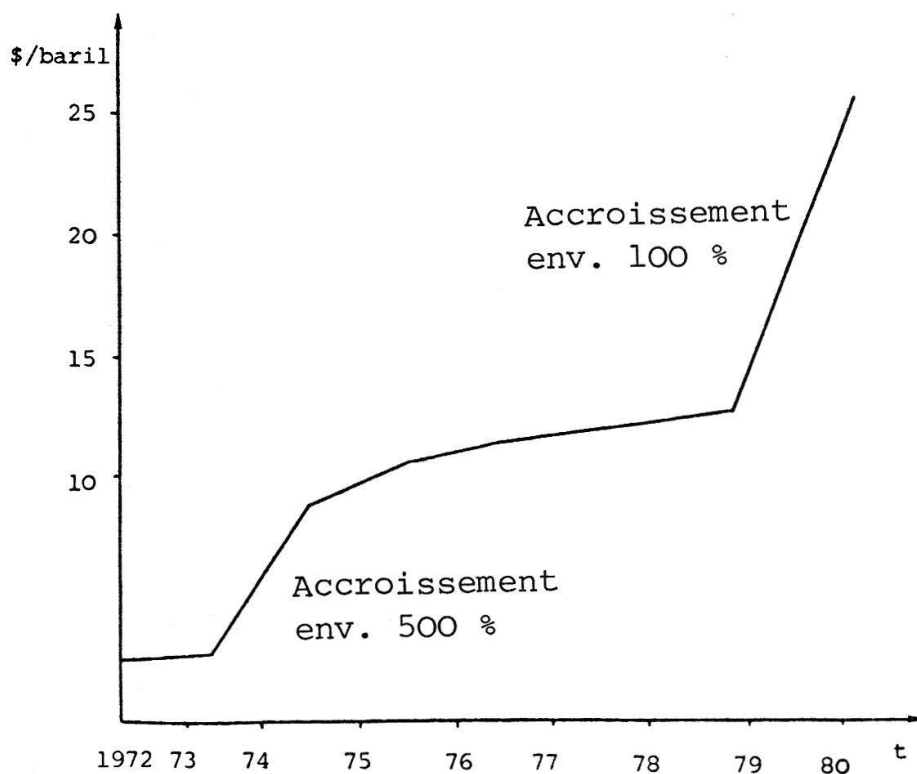
Beat Bürgenmeier,
professeur, Université de Genève

L'inflation s'est ranimée en Suisse au début de cette année (5,6% fin avril 1981) et le débat sur ses causes a trouvé à nouveau un intérêt certain. L'inflation signale en principe un déséquilibre interne entre la demande et l'offre globale et une rupture sur le marché monétaire. Or, comme la Suisse est une économie fortement imbriquée dans les relations économiques internationales, nous ne pouvons maintenir une distinction stricte entre problèmes monétaires intérieurs et internationaux de notre pays.

Nous examinerons donc succinctement les mécanismes de transmission de l'inflation entre l'extérieur et l'intérieur et établirons le lien entre l'inflation et les rémunérations réelles des facteurs de production capital et travail. En effet, en discutant l'indexation des salaires, nous touchons à la répartition du revenu national entre le travail et le capital. Nous devons donc nous demander comment l'inflation affecte cette répartition. Cette démarche nous

Graphique n° 1: Evolution du prix du pétrole
(US \$/baril de l'Arabie Saoudite)

Source: Rapport annuel de la B.R.I., 1980.

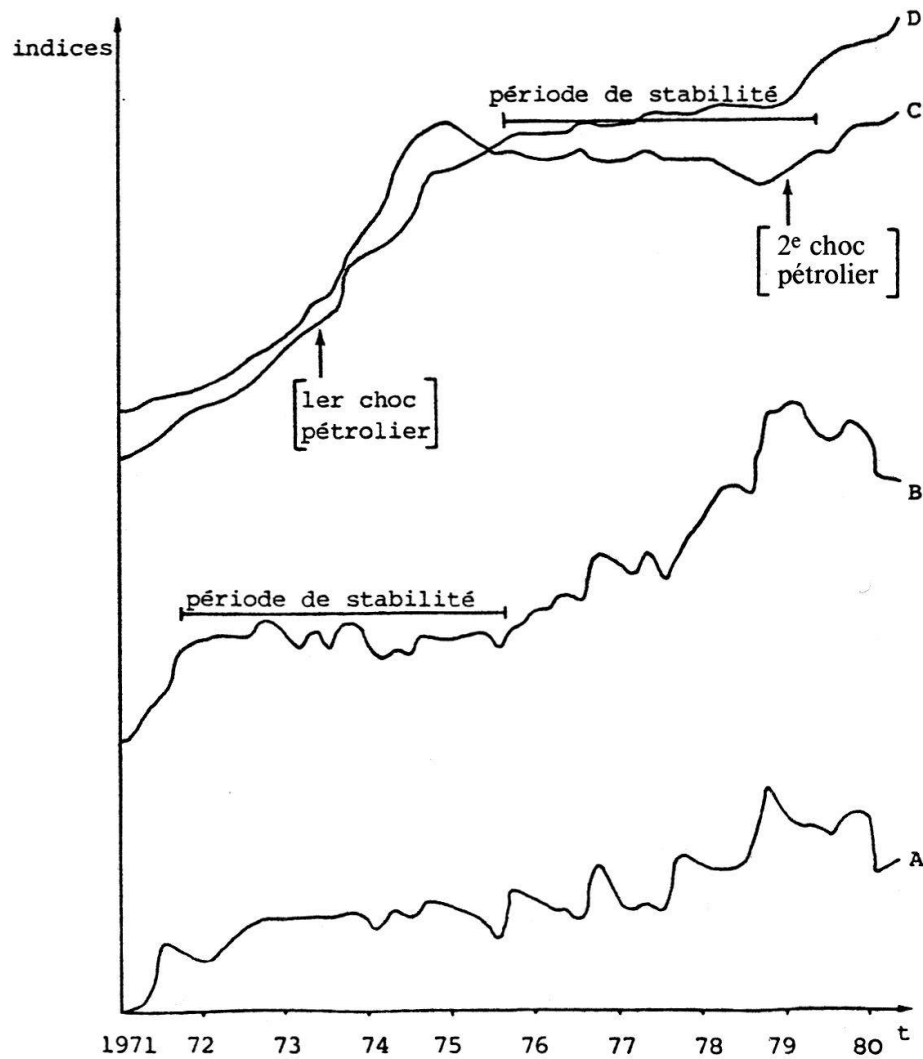


permet de nous concentrer sur le problème de la hausse du prix du pétrole et sa répercussion au niveau de l'indice général des prix qui, à son tour, détermine l'indexation des salaires nominaux. En outre, elle permet d'établir dans quelle mesure l'inflation occasionne un coût social à l'intérieur d'un pays.

Graphique n° 2: Relation entre l'offre de monnaie et le niveau général des prix en Suisse

- A Base monétaire
- B Masse monétaire (M_1)
- C Indice des prix de gros domestiques
- D Indice des prix à la consommation

Source: Statistiques financières du F.M.I.



a) Rappel des mécanismes de transmission de l'inflation importée

Schématiquement, nous pouvons détecter trois canaux de transmission de l'inflation importée. Ces trois canaux sont cependant fortement interdépendants, et la distinction suivante est quelque peu arbitraire :

— *la hausse des prix à l'importation*

Ce mécanisme est simple dès qu'il s'agit de produits importés pour lesquels n'existent pas de substituts.

En nous référant à la hausse du prix de pétrole (voir graphique n° 1), nous pourrions être tenté de conclure hâtivement que ces hausses de prix sont à l'origine de l'inflation. Cependant, une telle interprétation est trompeuse puisqu'elle ne nous renseigne ni sur la causalité profonde de ce mécanisme de transmission ni sur sa pondération dans le processus d'ajustement global de l'économie. Pour préciser cette difficulté, référons-nous à la deuxième courroie de transmission de l'inflation :

— *l'intervention monétaire sur le marché des changes*

Si le marché des changes se caractérise par un déséquilibre quelconque, son absorption est prévue selon le régime de change :

en régimes de changes flottants, les déséquilibres s'absorbent par la libre fluctuation du taux de change, à la hausse en cas d'un excédent d'offre de devises, à la baisse en cas d'un excédent de demande de devises. Dans les deux cas, la masse monétaire n'est pas touchée ;

en régime de changes fixes (ou, plus réaliste, en régime d'intervention de la banque nationale sur le marché de change) par contre, un excédent de l'offre de devises conduit à une hausse de la masse monétaire, qui se répercute sur le niveau général des prix.

Afin d'illustrer ces deux mécanismes de transmission de l'inflation importée, nous avons représenté (voir graphique n° 2) le lien entre l'offre monétaire et les niveaux des prix. L'interprétation prudente de ce graphique suggère que l'inflation en Suisse est avant tout monétaire. La difficulté dans la recherche des causes provient avant tout de l'existence d'un écart temporaire d'environ deux à trois ans dans l'ajustement des prix suite à une variation de la masse monétaire.

Quoi qu'il en soit, le problème de la répercussion de l'inflation sur la répartition des revenus reste toujours posé. Pour introduire un élément supplémentaire dans le problème de l'indexation des salaires, nous devons nous référer au troisième canal de transmission de l'inflation importée :

— *les mouvements de capitaux sur le plan international*

Si l'inflation se manifeste plus fortement à l'étranger qu'à l'intérieur, un écart dans les taux d'intérêt nominaux s'ouvre aussitôt provoquant plus ou moins fortement une sortie nette de capitaux. Cette sortie se répercute sur les niveaux des prix, différemment selon que l'on se trouve en un régime de change fixe ou flexible, puisqu'elle provoque un déséquilibre, sur le marché des changes, du type de demande excédentaire de devises :

en régime de changes flottants, la monnaie nationale se déprécie. Cette dépréciation a comme conséquences que les biens exportés deviennent meilleur marché et les biens importés plus chers¹. L'accroissement de la demande étrangère pour les biens exportés qui en résulte, conjointement au renchérissement des prix à l'importation, exerce alors une pression inflationniste à l'intérieur du pays²;

en régime de changes fixes, le déséquilibre sur le marché de change exige une intervention de la banque nationale dans le sens d'une vente de devises provoquant à son tour une diminution de la masse monétaire. Cette diminution aura clairement un effet déflationniste. Cependant, la variable qui nous cause le plus de problèmes dans notre analyse est sans doute le taux d'intérêt intérieur, qui augmente suivant la tendance d'alignement sur le taux pratiqué à l'extérieur. La difficulté provient avant tout de la distinction entre taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel qui doit nous renseigner sur la rémunération réelle du capital.

b) L'inflation et la variation du taux d'intérêt

Le taux d'intérêt nominal peut être défini comme le taux d'intérêt réel plus le taux d'inflation. Cependant, une telle définition nous fait constater des taux d'intérêt réels négatifs dans le passé le plus récent. Or, il est peu probable que la rémunération réelle du capital soit effectivement devenue négative. Afin de pouvoir expliquer ce phénomène, il faut distinguer entre

le taux d'inflation anticipé: P_a

et le taux d'inflation effectivement réalisé dans le futur: P_e

Cette distinction permet de faire ressortir l'importance de l'anticipation dans le processus de l'inflation. La définition du taux d'intérêt nominal se trouve donc modifiée dans le sens qu'il s'agit de P_a qui s'ajoute au taux d'intérêt réel. Cependant, nous sommes conscients que même dans une telle définition nous négligeons les interdépendances entre le taux d'intérêt réel et le taux d'inflation anticipé². Le tableau suivant résume les différentes possibilités de la concordance entre le taux d'inflation anticipé et le taux d'inflation effectif:

	GAGNANT	PERDANT
$P_a = P_e$	personne	personne
$P_a < P_e$	débiteur <i>entreprises</i>	créancier <i>ménages</i>
$P_a > P_e$	créancier <i>ménages</i>	débiteur <i>entreprises</i>

- Si le taux d'intérêt inclut un taux d'inflation anticipé qui se vérifie exactement dans le futur, ni le débiteur ni le créancier ne sont gagnants lors d'une conclusion d'un contrat de prêt ou d'emprunt.
- Si le taux d'intérêt nominal inclut un taux d'inflation anticipé qui sous-estime le taux d'inflation réalisé effectivement dans le futur, le débiteur est gagnant.
- Si le taux d'intérêt nominal inclut un taux d'inflation anticipé trop élevé par rapport à celui qui sera réalisé effectivement, le créancier est gagnant.

Il n'est donc pas toujours juste d'affirmer que le débiteur est favorisé par l'inflation. Selon l'évolution des anticipations par rapport au taux d'inflation observé ex post, il peut être perdant.

En outre, si nous associons aux débiteurs les entreprises et aux créanciers les ménages, il devient aisé de déterminer la volonté politique de lutter contre l'inflation ou bien au contraire de la tolérer. Cette association se justifie par le fait que ce sont généralement les entreprises qui ont un besoin et les ménages une capacité de financement.

Référons-nous au scénario suivant: Au début d'une reprise de l'inflation, le taux d'intérêt nominal souvent sous-estime le taux d'inflation qui sera effectivement réalisé dans le futur. Par conséquent, ce sont les créanciers — que nous avons désignés comme perdants dans une telle situation — qui réclament une politique anti-inflationniste. Or, souvent, le poids politique des créanciers (lorsqu'il s'agit des ménages) ne saurait être surestimé. En outre, une fois que les anticipations inflationnistes sont intégrées dans les taux d'intérêt nominaux, l'opposition des ménages contre l'inflation s'estompe, puisqu'une anticipation parfaite ne désigne ni gagnant ni perdant.

Dès lors, il devient important pour une politique anti-inflationniste de briser ces anticipations par des moyens psychologiques qui dépassent les simples techniques des instruments de la politique économique classique. Un de ces moyens est l'annonce d'un objectif de la croissance monétaire fixé selon les besoins réels de l'économie en liquidité à long terme.

Si cet objectif n'est pas respecté par la suite — c'était le cas en Suisse en 1978 — une telle politique risque de perdre sa crédibilité et de ne plus exercer un effet psychologique sur les anticipations. A la lumière de nos observations illustrées par le graphique n° 2, l'inflation accrue au début de 1981 trouve plutôt son explication dans cette modification unique de la politique monétaire de la Suisse. L'accroissement spectaculaire de l'offre monétaire qui en résultait a alors permis le financement de la hausse du prix du pétrole importé qui, du même coup, devenait la conséquence et non pas la cause de l'inflation en Suisse.

Cependant, si nous supposons qu'une politique anti-inflationniste se tenant rigoureusement à l'objectif fixé, provoque effectivement une baisse du taux d'accroissement du niveau général des prix, le taux d'inflation anticipé surestime probablement le taux d'inflation qui sera effectivement réalisé plus tard désignant ainsi les débiteurs comme perdants. Or, nous avons associé aux débiteurs les entreprises qui ont un poids plus substantiel sur le plan politique lorsqu'il s'agit de ne pas subir de grosses pertes si ce n'est que pour des raisons touchant à l'emploi. Du même coup, une politique anti-inflationniste trop rigoureuse ne trouverait plus d'appui.

Afin de réussir une politique anti-inflationniste, la banque centrale doit donc veiller à limiter les pertes des débiteurs, ce qui, dans ce cadre, revient à empêcher les faillites. Une telle condition est remplie lorsqu'elle parvient à empêcher la hausse des taux d'intérêt qui s'applique à des emprunts à long terme. C'était le cas en 1978 en Suisse. Il faut se rappeler que le niveau du taux d'intérêt en Suisse est calqué sur celui du taux d'intérêt international. Or, dès que l'on assiste à une hausse du taux d'intérêt sur le plan international comme au début de 1981, un succès de la politique anti-inflationniste de la Suisse est fortement compromis. Dans une telle optique, ce n'est paradoxalement plus la hausse du prix du pétrole, mais la hausse du taux d'intérêt international qui ranime l'inflation en Suisse.

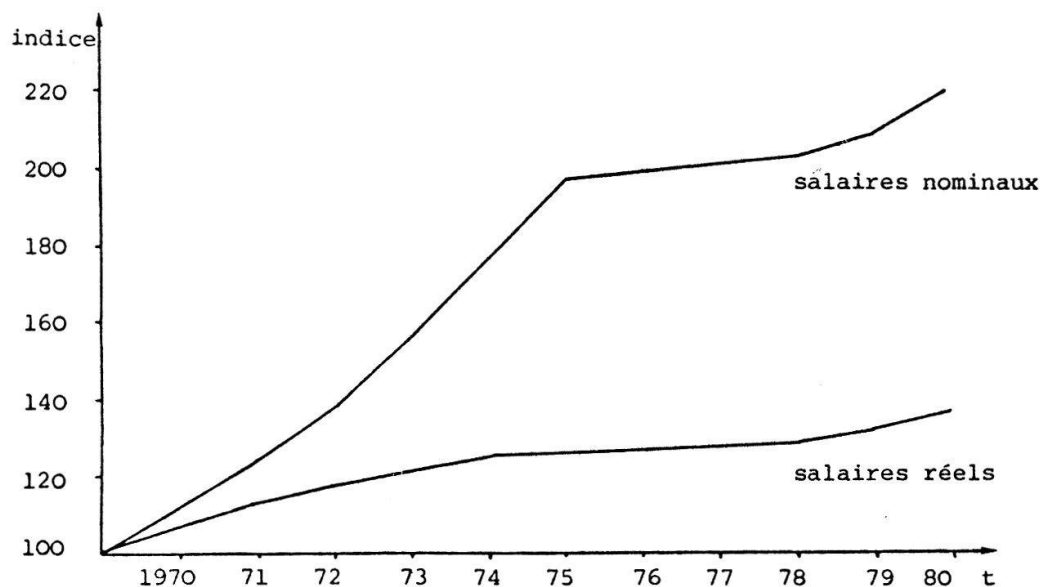
c) La détermination du salaire réel

Le salarié retrouve la même problématique qu'un créancier sous le point b). En effet, il prête sa force de travail à crédit puisqu'il est généralement payé après qu'il a fourni son travail. Le taux de salaire nominal se définit par le produit du taux de salaire réel et du taux d'inflation, mais cette fois-ci, il s'agit de P_e .

Statistiquement, le taux d'inflation qui indexe le salaire nominal est l'indice de prix à la consommation, indice qui est à la fois plus étroit — il ne couvre que les biens et services qui rentrent dans le budget d'un ménage privé type — et plus large — il tient compte des prix des biens et services importés — que l'indice de prix dérivé du produit national.

Graphique n° 3: Evolution des salaires ouvriers
(base: octobre 1969)

Source: Bulletin mensuel de la BNS.



Source: Bulletin mensuel de la BNS

Ce dernier indice exclurait donc les effets directs de la hausse du prix du pétrole de l'indexation des salaires. Cependant, parmi les trois raisons avancées par le groupe d'experts «Situation économique» pour repenser la base de l'indexation, seule la troisième intéresse ici en premier lieu. Elle attribue à l'indice des prix à la consommation une représentativité réduite «... due au fait que l'augmentation des prix doit être attribuée essentiellement à un bien, le pétrole»³. Si l'inflation en Suisse est d'origine monétaire comme semblent le suggérer les observations regroupées dans le graphique n° 2, cet argument perd son poids.

Les deux autres raisons avancées sont le tassement de l'expansion de la productivité du travail et la perte de revenu réel due à la dégradation des termes de l'échange. A part le fait que ces raisons ne se prêtent pas — contrairement à des tentatives fréquentes et répétées — à une vérification empirique, elles reflètent les changements structurels qui exercent des effets distributifs. Or, ces effets échappent à toute manipulation qui proviendrait d'un changement de la base de l'indexation des salaires. Le graphique n° 3 illustre, à titre d'exemple, l'évolution des salaires ouvriers nominaux et réels en Suisse depuis 1969 jusqu'en 1980.

Ce graphique montre que pendant les années de récession, le taux d'accroissement du salaire réel a diminué sans qu'il soit possible d'attribuer cette baisse relative à une des raisons citées.

d) Conclusion

Cette discussion permet plusieurs éclaircissements:

- 1. Il est fallacieux de discuter l'effet de l'inflation sur les revenus uniquement par l'indexation des salaires puisque le salarié peut être créancier ou débiteur selon le marché sur lequel on se place. Sur le marché du travail, le salarié est créancier, sur le marché des biens et services et le marché financier, son rôle ne peut être déterminé clairement.
- 2. La lutte contre l'inflation qui cherche à supprimer l'indexation des salaires parce que le prix du pétrole augmente, est basée sur une vue simpliste des mécanismes de transmission de l'inflation importée.
- 3. Le débat sur l'indexation des salaires masque le véritable enjeu de l'inflation qui porte sur la redistribution des fortunes, laquelle se trouve fortement affectée par les différentes formes de placement de l'épargne. Si la seule forme accessible est le carnet d'épargne, la fortune, en termes réels, de ces épargnants, peut même décroître. Or, cette forme de placement s'adresse essentiellement à des catégories d'agents économiques à faibles revenus.

Des formes de placement qui résistent à l'inflation (placement dans l'immobilier et sur les marchés de capitaux internationaux) ne sont, par contre, accessibles qu'à des catégories de revenus élevés.

Cette redistribution des fortunes — ou si l'on préfère, l'accès inégal à la propriété — est d'autant plus redoutable que l'inflation s'installe durablement et que l'on se console avec une indexation — certes imparfaite, mais automatique — des salaires mettant les flux et non pas les stocks à l'abri de l'érosion du pouvoir d'achat.

e) Références

- [1] Bach G. L., Stephenson J. B., «Inflation and The Redistribution of Wealth», in *The Review of Economics and Statistics*, février 1974, p. 1-13.
- [2] Brown W. W., Santoni G. J., «Unreal Estimates of the Real Rate of Interest», in *Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, février 1981, p. 18-26.
- [3] Minarik J. J., «The Size Distribution of Income during Inflation», in *The Review of Income and Wealth Series* 25/4, décembre, 1979, p. 377-393.
- [4] Situation et problèmes de l'Economie suisse, rapport du groupe d'experts, *Situation économique*, 1979/80.

¹ Nous supposons donc que la condition Marshall-Lerner est remplie. La balance commerciale est donc supposée réagir «normalement» à la variation du taux de change.

² Cependant, cette dépréciation peut être comprise comme une compensation de l'appréciation de la monnaie nationale due à un taux d'inflation intérieur plus faible qu'à l'extérieur.

³ «Situation et problèmes de l'Economie suisse», rapport du groupe d'experts «Situation économique» 1979/80, p. 85.